

COMMUNE DE VIDELLES

Le 29 avril 2016 convocation a été faite à chacun des membres présents du Conseil Municipal pour la séance du 19 mai 2016 avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Finances – RH
- Ecoles
- Travaux
- Urbanisme
- Questions diverses

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LANDOLFI Bernard.

Etaient présents : M.LANDOLFI Bernard, Maire ; M.DEPUYDT Alain, M.BERRIER Jean-Claude, M.LEFEVRE Bernard, M.NEAU Fabrice, Adjoints au Maire, Mme BIHAN Josiane, M.CHAMPETIER Hubert, M.FOUGERE Gérard, M.BLONDEAU Marcel, Mme M.HARDOUIN, Mme CABILLON Mélanie, M.CHAMBON Christophe, M.PAILLOUX Yvon, Mme PETIT Marlène Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M.BERTOL Gino.

Secrétaire : M.LEFEVRE Bernard

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2016 est adopté après lecture.

I – FINANCES – RH

1.1 – Point sur le budget 2016

Le Maire indique que les dotations de l'Etat ont été validées courant avril. Il en résulte une baisse de 14.553€ de la DGF (chapitre 74), soit une baisse de 23% par rapport à l'exercice 2015. Le Maire informe qu'aucune notification correspondant au montant 26.176€ du reversement de la part de la CC2V de la CFE, l'IFER, la CVAE et le FNB n'a été reçue à ce jour. Une somme égale au 3/12^{ème} a été versée ce qui devrait valider le montant voté au budget primitif.

1.2 – Point sur les demandes de subventions

Le Maire informe que Mme CAMPION n'a pas accordé la réserve parlementaire estimée à 5.000€ pour les travaux d'accessibilité de l'école et de la mairie.

Le Maire indique qu'aucune notification n'a été reçue à jour concernant les autres demandes de subventions. Le Maire rappelle que les dossiers de demandes de subventions concernant la végétalisation des tennis et le contrat rural doivent être finalisés.

1.3 – Entretien des locaux

Le Maire informe que suite au départ de l'adjoint technique en charge du ménage des locaux de la commune aucune personne n'a pu être recrutée à ce poste. Vu la nécessité de maintenir la propreté des locaux, et notamment les écoles, le Maire a sollicité des entreprises.

Le Maire fait part de la proposition faite par la société Essentiel services pour un coût estimé à 4.703,00€ HT/an. Le Maire précise qu'un bilan sera établi au bout de 3 mois pour statuer sur le lancement définitif de ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de la société Essentiel services concernant l'entretien des locaux pour un cout estimé à 4.703,00€ HT/an et autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces s'y affèrent.

Par 13 voix POUR 0 voix CONTRE 1 voix ABSTENTION

1.4 – Changement de la chaudière – 22 rue de la Croix Boissée

Le Maire informe que la chaudière située à l'école du Haut et au logement est tombée plusieurs fois en panne ces derniers jours.

Le Maire indique qu'étant donné la vétusté de cette installation et suite à la proposition faite par la société JML Chauffage pour un coût estimé à 4.569,00€ HT, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de la société JML Chauffage concernant le remplacement de la chaudière au 22 rue de la Croix Boissée et autorise le Maire à modifier la désignation de cet appareil dans le contrat de maintenance.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

1.5 – Appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » TEPCV

Le Maire fait lecture du mail du PNR sur la mise en place d'une convention avec le Préfet de région et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'attribution de subvention sur des projets répondant aux enjeux de la transition énergétique du territoire.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en coordination avec le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu la candidature du Parc naturel régional du Gâtinais français à cet appel à projets "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" en date du 27 novembre 2014,

Vu les résultats de l'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" en date du 09 février 2015, désignant le Parc naturel régional du gâtinais français comme lauréat,

Vu la signature de la Convention-cadre de mise en œuvre du programme "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer, et par le Parc naturel régional du Gâtinais français en date du 12 octobre 2015,

Vu l'appel à projet lancé par le Parc naturel régional du Gâtinais français auprès des collectivités de son territoire pour faire émerger de nouvelles actions dans le cadre de la seconde phase de l'appel à projets "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" en date du 5 février 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire, ou un conseiller municipal ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document permettant de donner suite à la sélection de la collectivité à l'appel à projet lancé par le Parc naturel régional du Gâtinais français, pour la mise en œuvre de la seconde phase de TEPCV.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

II – ECOLES - GARDERIE

2.1 – Fête des écoles

Le Maire rappelle que conformément au vote du budget primitif 2016 concernant l'achat de livres, la somme de 220€ a été engagée. La fête des écoles se déroulera le samedi 18 juin.

2.2 – Plan numérique

Le Maire informe que l'inspection académique de la Ferté-Alais a pris contact avec la commune afin de proposer un investissement sur le numérique de nos écoles.

La proposition de la « classe mobile » concerne l'acquisition de mallette contenant 12 tablettes, l'Etat subventionnerait 4.000€ par classe. Le Maire indique que le coût d'acquisition d'une mallette est estimé entre 8.000 et 12.000€. Le Maire précise qu'au vu de la vétusté du matériel informatique de nos écoles il sera souhaitable d'envisager cette opération sur le prochain exercice budgétaire.

M.PAILLOUX, M.NEAU et M.DEPUYDT ont en charge l'analyse de la capacité de ce matériel informatique avant de prendre la décision finale.

Le Maire indique que si cette étude est positive la commune lancera les démarches auprès de l'inspection académique afin de bénéficier de cette offre.

Par 13 voix POUR 1 voix CONTRE voix ABSTENTION

2.3 – Garderie

Le Maire fait part du départ potentiel d'un agent de garderie pour la rentrée prochaine (horaire de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis soit un contrat annualisé de 12h30). Dès connaissance de la date officielle de vacance de poste, un appel à candidature sera effectué. Le Maire souligne que le stock de jouets de loisirs sera renouvelé et qu'un bon de commande à hauteur de 500€ sera engagé dans les prochains jours.

2.4 – Conventions scolaires

Le Maire informe de la répartition des élèves de 1^{ère} section de maternelle dans les communes accueillantes (Boutigny-sur-Essonne, Mondeville, Soisy-sur-Ecole, Lisses, Vayres-sur-Essonne, la Ferté-Alais). Le Maire indique qu'aucune convention pour la rentrée 2016 n'a été réceptionnée à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les conventions liées à la scolarisation des enfants de Videlles en 1^{ère} et 2^{ème} section de maternelles avec les communes accueillantes.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

III – TRAVAUX

3.1 – Aménagement du Hall de la mairie

Le Maire rappelle que conformément au vote du budget primitif 2016 les dépenses concernant l'aménagement du hall et du bureau d'accueil de la mairie vont être engagées. Le Maire fait part de la proposition faite par la société VD2F pour un coût estimé à 2.190,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de la société VD2F pour la fabrication et pose d'un placard dans le hall de la mairie pour un coût estimé de 2.190,00€ HT.

Le Maire rappelle que l'acquisition de mobilier lié à l'aménagement de la mairie est prévu au budget primitif 2016.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

3.2 – Réserve de l'école

Le Maire demande qu'un groupe de travail soit formé afin de rencontrer les entreprises dans le but de repreciser la nature des travaux avec pour objectif le démarrage des prestations début juillet. Le Maire indique que M.LEFEVRE est en charge de ce dossier, assisté de M.BERRIER et M.BLONDEAU. Le Maire souhaite qu'une présentation soit effectuée au prochain conseil municipal.

3.3 – Accessibilité de la Mairie et de l'école

Le Maire informe que les travaux devraient débuter début septembre après avoir rencontré les entreprises pour finaliser le projet et le coût. Le Maire indique que M.DEPUYDT est en charge de ce dossier.

3.4 – Place handicapé

Le Maire fait part de la proposition faite par la société ECO SIGNALISATION pour la réalisation d'une place handicapé sur le parking de l'église pour un coût estimé à 475,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de la société ECO SIGNALISATION pour la réalisation d'une place handicapé sur le parking de l'église pour un coût estimé à 475,00 € HT.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

3.5 – Végétalisation des terrains de sports

Le Maire est en attente de devis et rappelle la proposition reçue par le PNR concernant le projet de plantation.

Un groupe de travail composé de M.NEAU, M.CHAMBON et Mme PETIT est en charge de ce projet. Le Maire souhaite qu'une présentation soit effectuée au prochain conseil municipal.

3.6 – Gravillonnage

Le Maire souhaite que la commission de voirie se réunisse pour définir le programme de gravillonnage 2016. Le Maire rappelle que la somme prévisionnelle de 25.000€ a été allouée au budget primitif 2016.

3.7 – Travaux de mise en sécurité de l'église

Le Maire informe que les travaux lancés à ce jour doivent se terminer courant juin.

Le Maire souhaite lancer les demandes de devis concernant le démoussage de la toiture de l'église. Le Maire rappelle qu'un concert est organisé le 5 juin par l'association Videlles passé Présent.

3.8 – Sécurité incendie

Le Maire rappelle les règles figurant dans l'arrêté préfectoral sur la constitution des commissions de sécurité incendie.

Le Maire indique qu'une réactualisation du diagnostic du réseau incendie est en cours. Après analyse un plan d'action sera établi et des actions correctives seront mises en place pour se mettre en conformité au regard à la nouvelle réglementation.

Le Maire indique que M.DEPUYDT est en charge de la commission sécurité.

IV – URBANISME

4.1 – PLU - Zonage

Le Maire dit que la phase d'établissement des zonages est en cours de finalisation avant sa présentation.

4.2 - Ruissellement

Le Maire annonce une réunion avec les services de l'Etat et du PNR courant juin pour la présentation des résultats de l'étude avec le montant estimé des travaux.

V - DIVERS

5.1 – Festivités du 13 juillet

Le Maire informe du lancement d'un feu d'artifice en date du 13 juillet.

Le Maire indique que M.BERRIER est en charge du groupe de travail.

L'encaissement des repas va être géré par la commune. La régie de recettes doit être modifiée afin de pouvoir encaisser les règlements qui devront être établis par chèque à l'ordre du Trésor public. Le Maire précise que cette information devra figurer sur les invitations.

5.2 – Site internet

Après la présentation du site internet par la commission communication le conseil municipal valide le site et donne son aval pour la mise en place de celui-ci début septembre.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

5.3 – Motion au SIROM

M.BERRIER fait lecture de la motion pour demander à la CAESE l'intégration des 11 communes au SIROM à voter dans les 11 conseils municipaux.

Vu la refonte de la carte des intercommunalités combinées à la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM »),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») ont emporté un certain nombre d'effets sur notre intercommunalité, et ce dès le 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté n°2015-PREF.DRCL/661 du 7 septembre 2015 portant transformation de la communauté de communes de l'Etampois Sud Essonne (CCESE) en communauté d'agglomération (CAESE),

Vu l'article L.5216-7 CGCT portant sur le retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L5216-5 que le syndicat exerce,

Considérant le bien-fondé de la mise en place de la TEOM Incitative,

Considérant les investissements engagés pour la mise en place de la TEOM Incitative par le SIROM sur ces 11 communes,

Considérant que les usagers concernés ont adopté le principe de la TEOM Incitative,

Considérant les frais liés aux retraits des communes qui devront être supportés par chaque commune concernée,

Considérant la volonté, à l'unanimité, des délégués et des élus de ces communes présents au comité du SIROM le 30 mars 2016,

Considérant la volonté, à l'unanimité, des autres communes à maintenir les communes de l'Etampois au sein du SIROM ;

Il est voté cette motion demandant à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne de :

- Maintenir ces engagements pris lors de la réunion en sous-préfecture d'Etampes le 1 er mars dernier.
- De prendre la délibération de réintégration de ces 11 communes avant la fin juin 2016.
- Rapporter sa délibération relative à la fiscalité avant le 15 octobre 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, demande à la CAESE l'intégration des 11 communes au sein du SIROM.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

5.6 – Convention d’installation de ruches

Le Maire fait part de la demande de messieurs VACHER et CHAMPION, apiculteurs amateurs tous deux domiciliés à Ballancourt-sur-Essonne,

Le Maire rappelle l’intérêt de la commune pour la conservation de sa biodiversité,

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal, autorise la mise ne place de ruches sur le site de la sablière et autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s’y afférents.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

5.7 – Nuisances aériennes

Le Maire fait lecture du courrier reçu du groupe ADP concernant les nuisances aériennes suite aux travaux de rénovation et de mise en conformité de la piste 06/24 programmés du 18 juillet au 28 août.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H30